

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 9 MARS 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 33 votants

Tous les Délégués

sauf :

MM. FRIEDMANN, MEYER J. P. (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. WELTZER, FULLENWARTH.

MM. MEYER-KUHN, GOETZ, HOLTZMANN, WINLING, M. GROSS,

Mme MAECHLING - excusés -

MM. MEYER Ch., WEISS, LOBSTEIN.

N° 041998

OBJET : COTISATIONS AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 1998

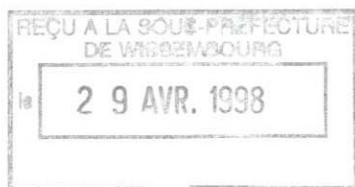
Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr.

Pour l'année 1998, le montant de la cotisation est de 590 F par agent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr la cotisation de 2 360 F, soit 590 F par agent, pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale au titre de l'année 1998.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'Exercice 1998.

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 21 avril 1998



Le Président,
Bernard LOGEL